

**Rapport sur le prix et la
qualité du service public
de l'eau potable
(RPQS)**



2022

Sommaire

I-	Introduction	p.3
II-	Fonctionnement du service d'eau potable	p.4
	1- Territoire et mode de gestion	
	2- Les branchements	
III-	Contrat de délégation de service public	p.6
	1- Contexte	
	2- Avenant	
IV-	Les ressources	p.7
V-	Les ouvrages	p.8
	1- Les installations de production et de stockage	
	2- Les canalisations	
	3- Les compteurs	
VI-	Les volumes	p.14
	1- Les volumes produits	
	2- Les volumes exportés et importés	
	3- Les volumes consommés	
VII-	Tarification et recettes	p.21
	1- Tarification	
	2- Produits et charges du service pour le délégataire	
VIII-	Performances du service	p.23
	1- Qualité de l'eau	
	2- Service à l'utilisateur	
	3- Gestion technique, patrimoniale et financière du délégataire	
	4- Travaux d'investissement	
IX-	Conclusion et perspectives	p.28

I- Introduction

Le SIAEP Vayres et Tardoire, créé au 1^{er} janvier 2019, détient la compétence « eau potable » sur 11 communes. Il lui revient d'organiser et d'assurer le service de la production et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

La gestion du service eau potable a été confiée par voie de délégation de service public à un exploitant, la société SAUR. Ce contrat a été établi pour une prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 10 ans.

Ce contrat de délégation fait l'objet, en vertu des dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un rapport annuel du délégataire.

Le présent rapport concerne le service de l'eau sur l'ensemble du syndicat au titre de l'année 2021. Il est établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

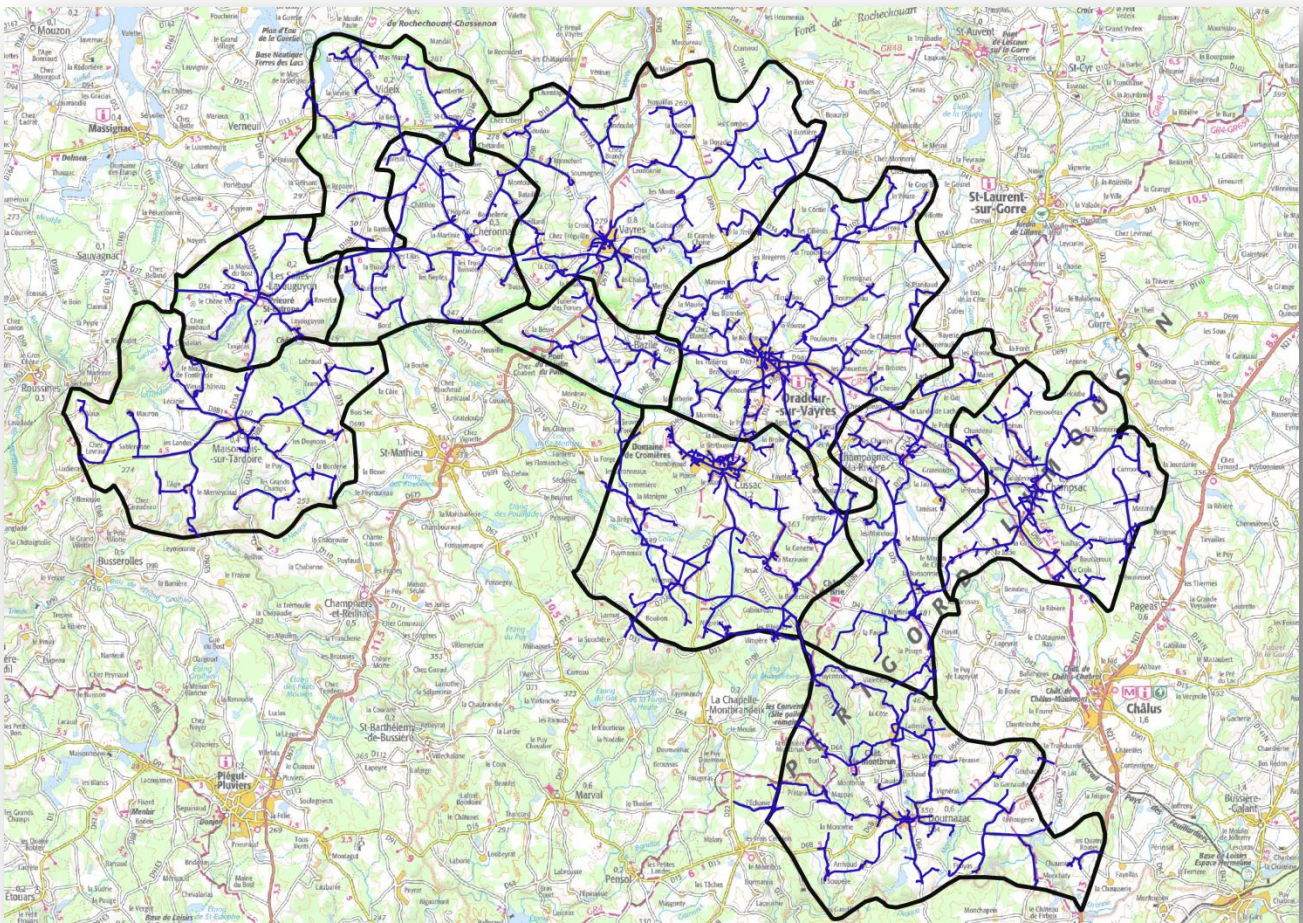


Figure 1 : réseau d'eau potable

L'année 2022 en chiffre

- **472 557 m³** distribués dont **464 518 m³** produits
- **472,8 km** de réseau
- **5 163** branchements dont 34 neufs
- **80,23 %** de rendement

II- Fonctionnement du service d'eau potable

1- Territoire et mode de gestion

Le territoire géographique du syndicat comprend les communes suivantes :

- Champagnac-la-rivière
- Champsac
- Chéronnac
- Cussac
- Dournazac
- Les-Salles-Lavauguyon
- Maisonnais-sur-Tardoire
- Oradour-sur-Vayres
- Saint-Bazile
- Vayres
- Videix

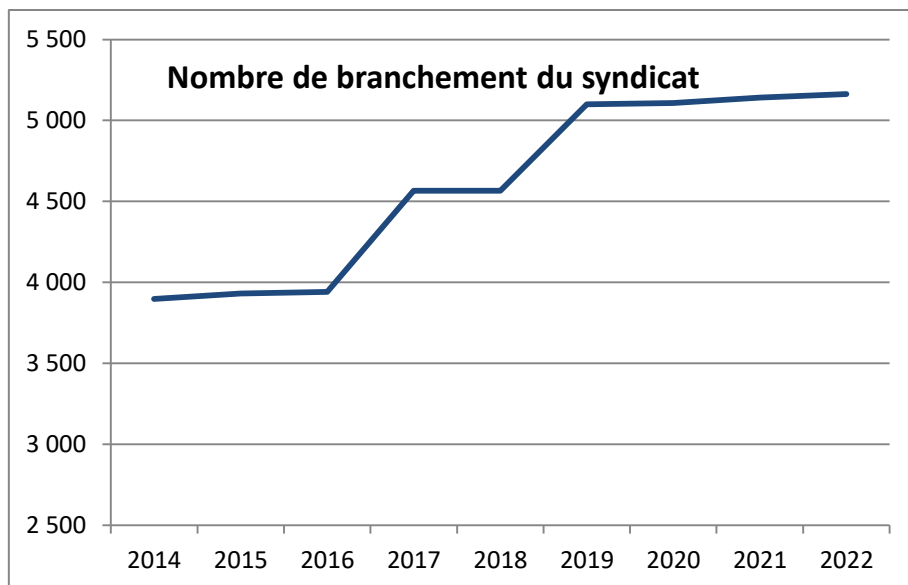
Le service public d'eau potable du SIAEP Vayres et Tardoire est délégué à la société SAUR, via un contrat d'affermage pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

2- Les branchements

La répartition des branchements selon la commune est la suivante au 31 décembre de chaque année :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1 en %
Champagnac-la-rivière	405	405	410	416	417	418	0,2 %
Champsac	476	477	477	477	478	481	0,6 %
Chéronnac	262	262	261	262	267	272	1,9 %
Cussac	815	815	827	828	837	833	-0,5 %
Dournazac	611	613	604	601	611	611	0 %
Les Salles Lavauguyon	(164)	(165)	165	166	166	165	-0,6 %
Maisonnais-sur-Tardoire	(344)	(349)	345	348	352	354	0,6 %
Oradour-sur-Vayres	1121	1119	1135	1136	1135	1 146	1 %
Saint-Bazile	114	114	113	112	114	113	-0,9 %
Vayres	595	594	595	596	598	601	0,5 %
Videix	167	167	167	166	167	169	1,2 %
TOTAL	4 566	4 566	5 099	5 108	5 142	5 163	0,41 %

() : valeurs non prises en comptes dans le total, car intégration des deux communes en 2019.



Le nombre de branchements par commune reste assez constant. L'augmentation du nombre de branchement en 2017 est due à l'intégration de la commune de Dournazac, puis en 2019, à l'intégration des communes de Maisonnais sur Tardoire et les Salles Lavauguyon.

La répartition des branchements selon leur consommation par commune est la suivante :

Commune	Total 2022	Particuliers et autres			Communaux
		<200m ³ /an	200<conso>6 000m ³ /an	>6000m ³ /an	
Champagnac-la-rivière	418	396	11	0	11
Champsac	481	442	27	1	11
Chéronnac	272	257	6	0	9
Cussac	833	779	29	1	24
Dournazac	611	580	22	0	9
Les Salles Lavauguyon	165	155	4	0	6
Maisonnais-sur-Tardoire	354	330	13	0	11
Oradour-sur-Vayres	1 146	1 057	56	0	33
Saint-Bazile	113	103	4	0	6
Vayres	601	562	23	0	16
Videix	169	153	10	0	6
TOTAL	5 163	4 814	205	2	142
Représentativité		93,24 %	3,97 %	0,04 %	2,75 %

Seulement 79 % des branchements (4078) consomment moins de 100 m³/an, pourcentage en diminution par rapport à l'année précédente qui était de 92%.

La part des très gros consommateurs s'élève à 0,04 %. Il s'agit de l'entreprise Delouis à Champsac et l'EHPAD de Cussac.

La part des branchements communaux s'élève à 2,75 %.

III- Contrat de délégation de service public

1- Contexte

Le contrat se caractérise par l'exécution des missions suivantes :

- 1- le droit exclusif pour le fermier d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation ;
- 2- la gestion du service inclut :
 - ❖ L'exploitation avec notamment l'entretien et la surveillance des installations
 - ❖ La réalisation des travaux mis à la charge du délégataire
 - ❖ Les relations avec les usagers des services
 - ❖ La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service
 - ❖ Le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service
 - ❖ La continuité du service avec la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté 24h/24h
- 3- L'obligation pour le fermier de fournir à la Collectivité tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations ;
- 4- Les ouvrages à usage municipal, collectif ou d'incendie ne font pas partie des biens délégués (pour ces ouvrages la limite du domaine délégué est la vanne d'isolement y compris celle-ci)

2- Avenant N°1

L'avenant n°1 du **26 juin 2019** intègre au contrat les communes de Maisonnais sur Tardoire et les Salles Lavauguyon avec résiliation anticipée du contrat « Val de Tardoire », à compter du 1^{er} juillet 2019. L'impact des achats d'eau en gros, dans la formule d'indexation a entraîné une hausse de la rémunération du délégataire au 1^{er} juillet 2019.

3- Avenant N°2

L'avenant n°2 du **1^{er} juillet 2020** stipule que les achats d'eau au SIAEP de NEC (Nord Est Charente) sont pris en charge par le SIAEP Vayres et Tardoire entraînant une baisse de la rémunération du délégataire au 1^{er} juillet 2020.

IV- Les ressources

Le service compte 8 captages, 2 forages et 2 puits. Les ressources sont **exclusivement souterraines**.

Nom de la ressource	Mise en service	Capacité nominale (m3/h)	Débit autorisé (m3/h)	Commune
Puits des Courrières	1983	25	28	Vayres
Puits des Ribières	1979	23	25	Cussac
Captage de Montvallon	1990	20	20	Champsac
Captage la Richardie	2006	15	15	Vayres
Forage de Nailhac	1990	9		Champsac
Captage les Pradelles	1973	8	8	Champsac
Forages des Liades	1970	6	10	Cussac
Captages de Vergnolas (1&2)	1980	Gravitaire		Cussac
Captages de Négrelat (3&4)	2004	Gravitaire		Cussac
Captages de Latterie	2000	Gravitaire		Dournazac
Captages de la Favinie	1988	Gravitaire		Champagnac
Captage de la Judie	1989	Gravitaire		Champagnac

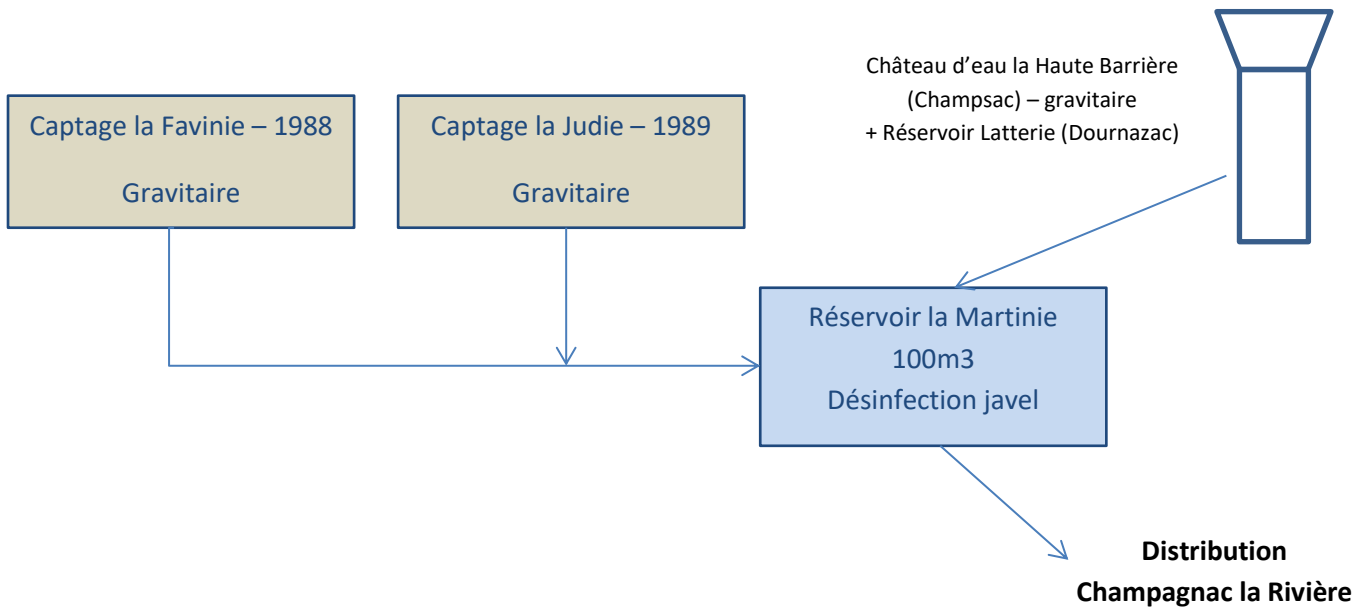
Ressources	Date du rapport hydrogéologique	Date arrêté préfectoral
Puits des Courrières	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Puits des Ribières	10 août 2012	30 juin 2014
Captage de Montvallon	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Captage la Richardie	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Forage de Nailhac	1 août 1993	22 avril 1996
Captage les Pradelles	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Forages des Liades	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Captages de Vergnolas (1&2)	1 août 1993	22 avril 1996
Captages de Négrelat (3&4)	1 août 1993	22 avril 1996
Captages de Latterie		
Captages de la Favinie	1 août 1993	22 avril 1996

V- Les ouvrages

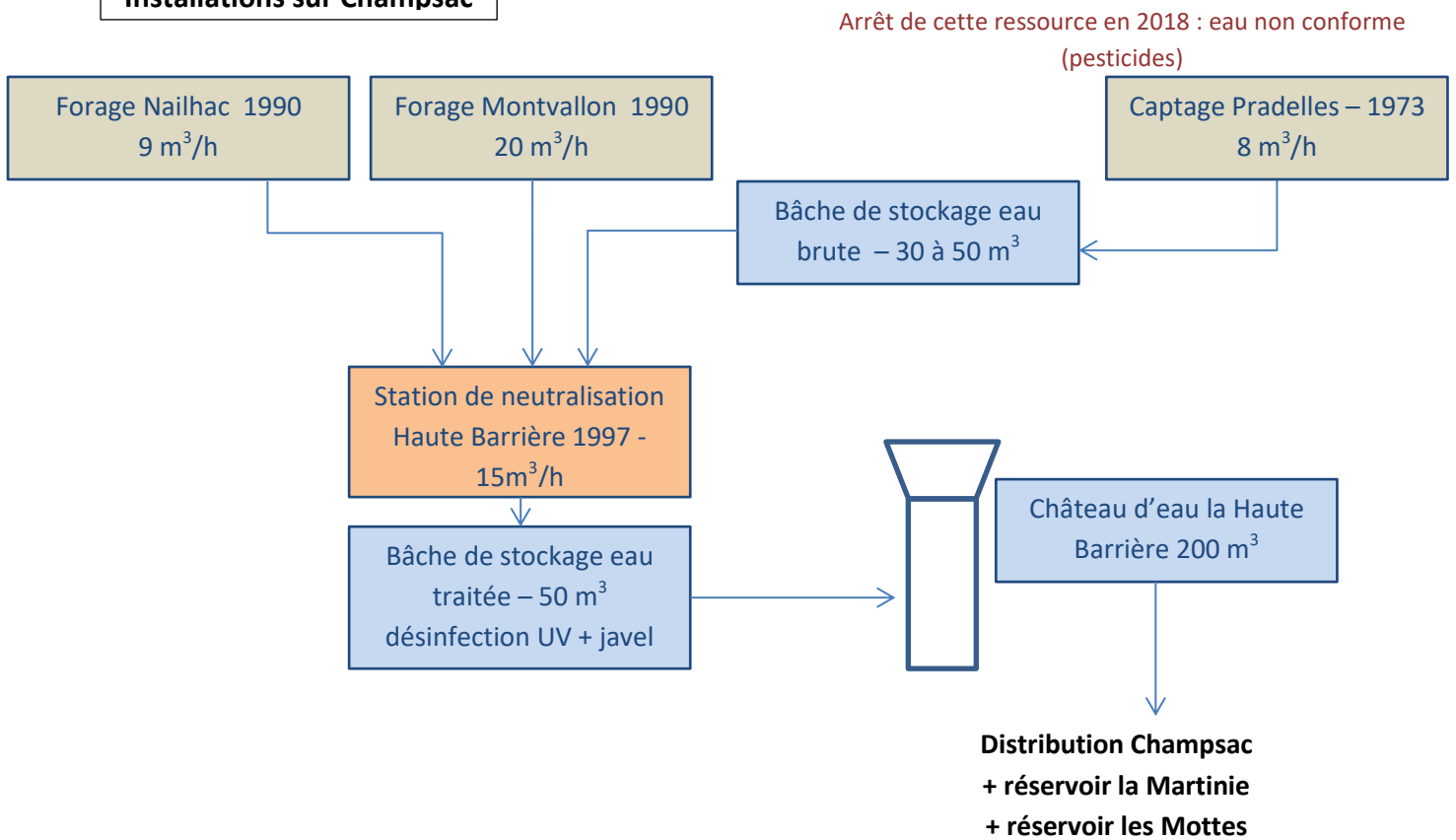
1- Les installations de production et de stockage

Le service est composé de **6 stations de neutralisation et 1 station de désinfection**. Toutes ces stations sont **télesurveillées**. Il existe également 18 points de stockage avec une capacité de stockage totale de **3 000 m³**.

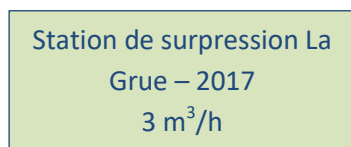
Installations sur Champagnac la Rivière



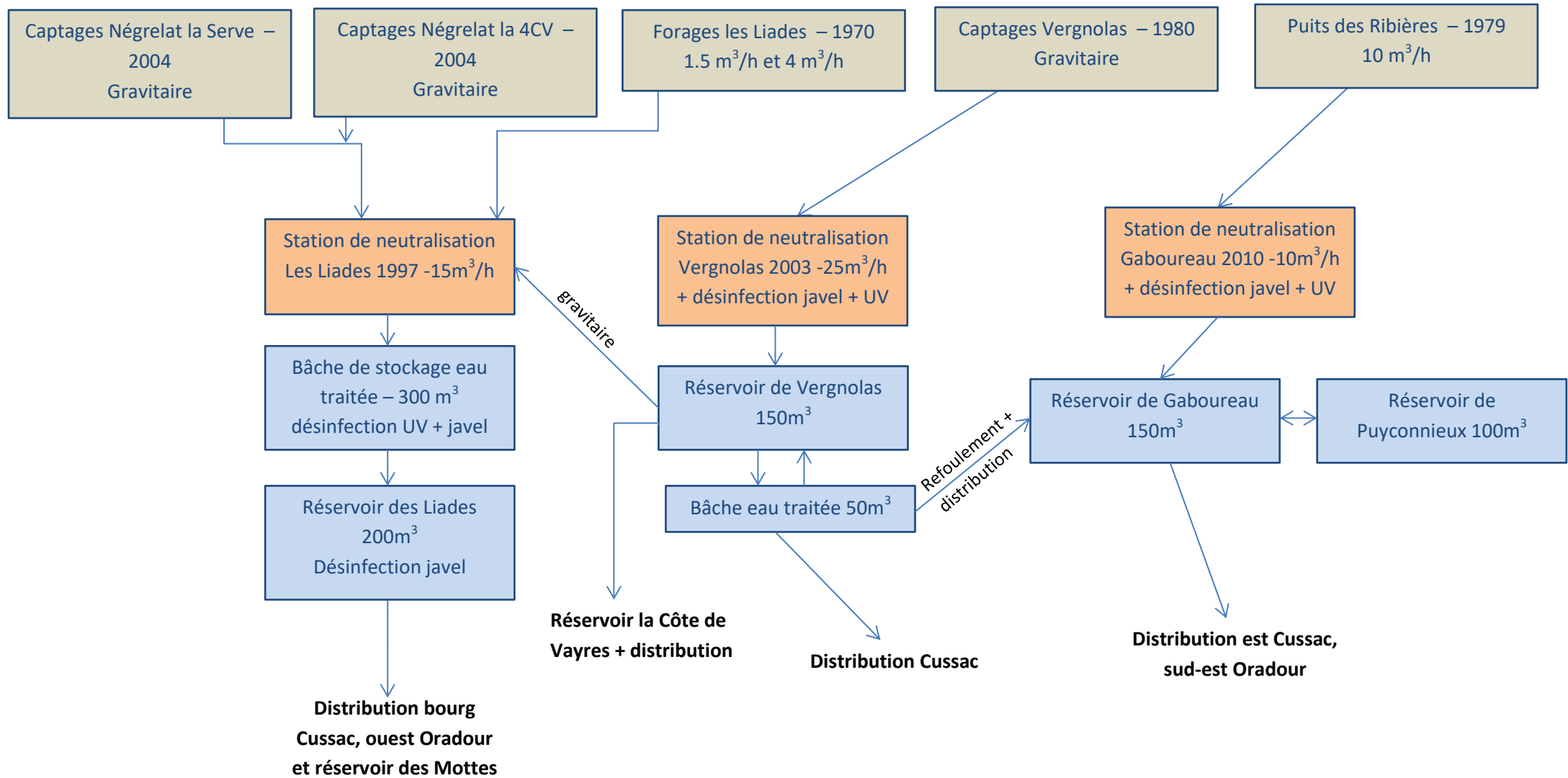
Installations sur Champsac



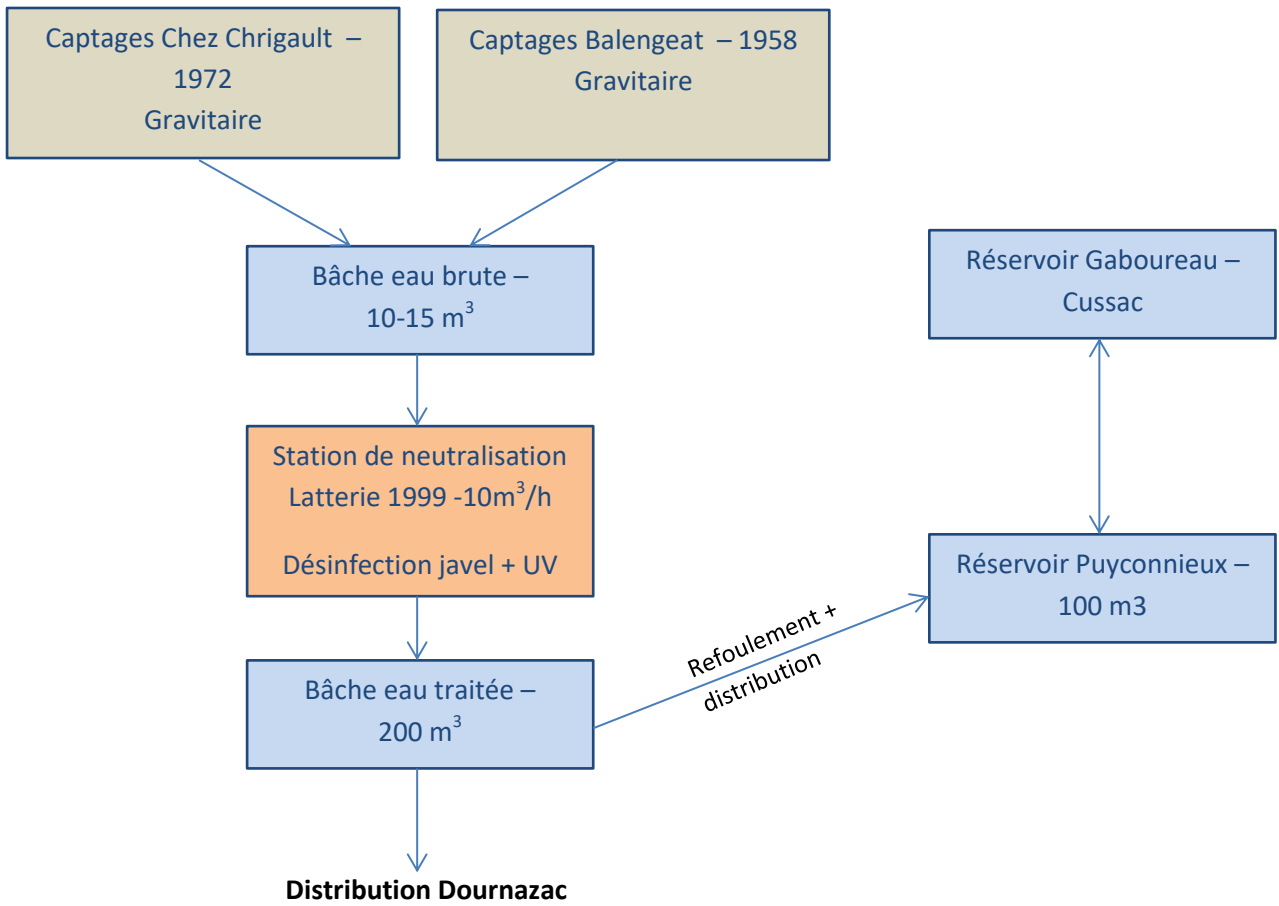
Installations sur Chéronnac



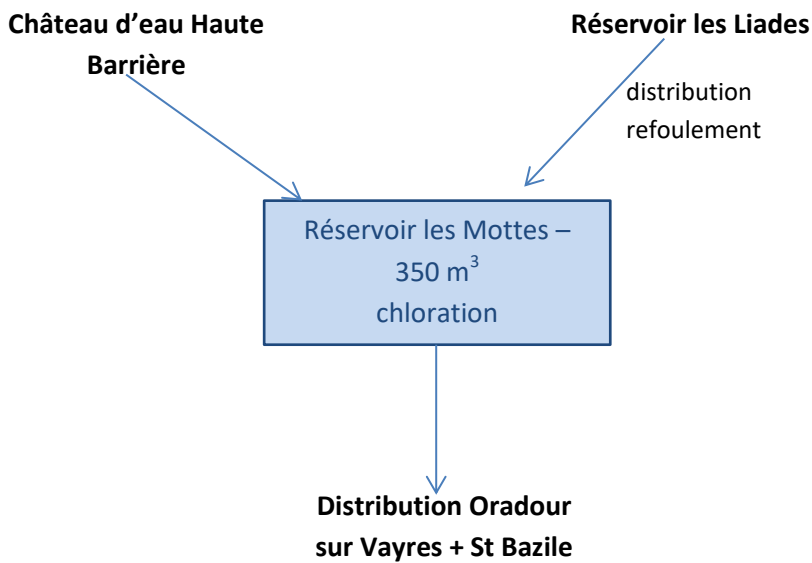
Installations sur Cussac



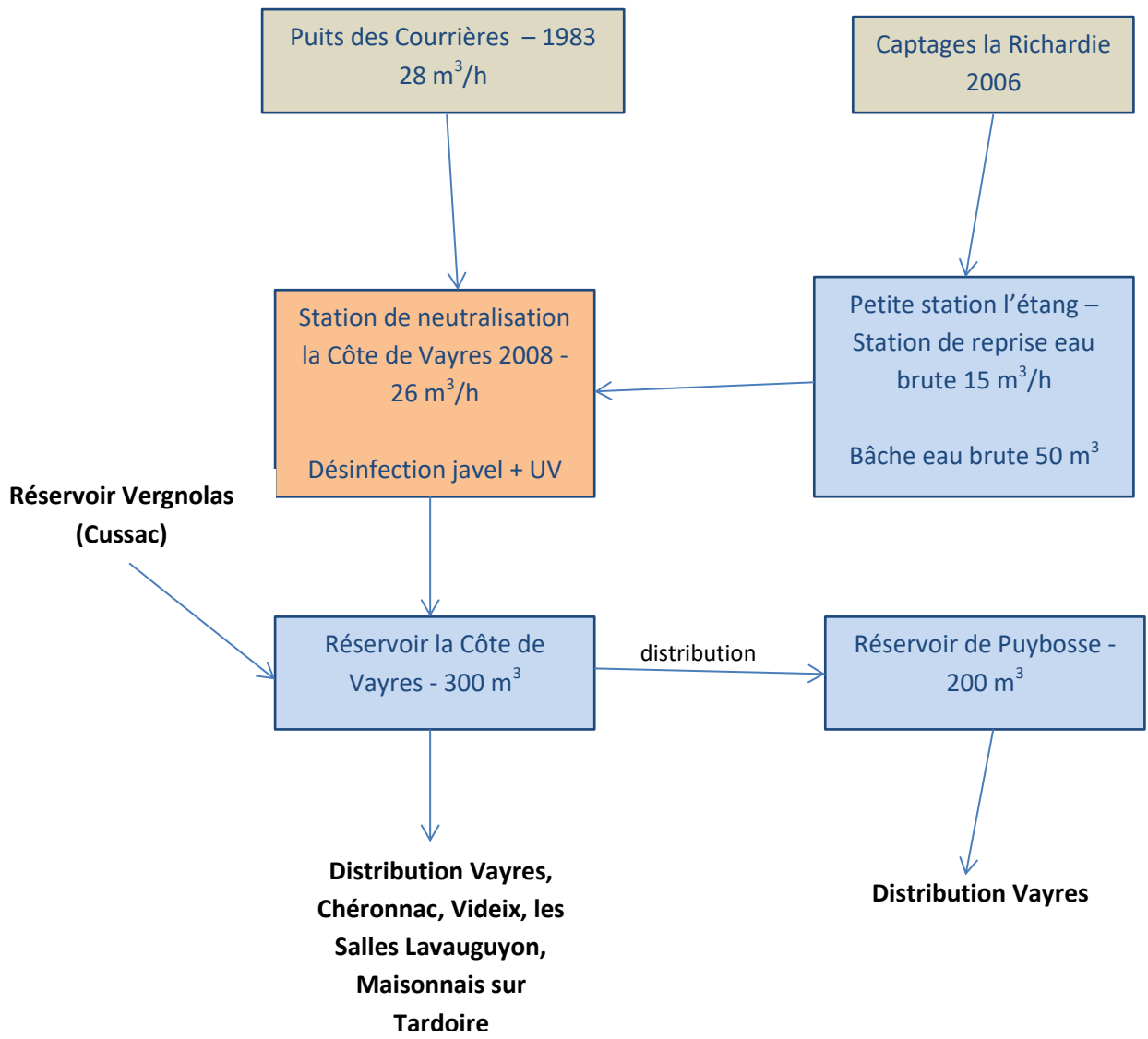
Installations sur Dournazac



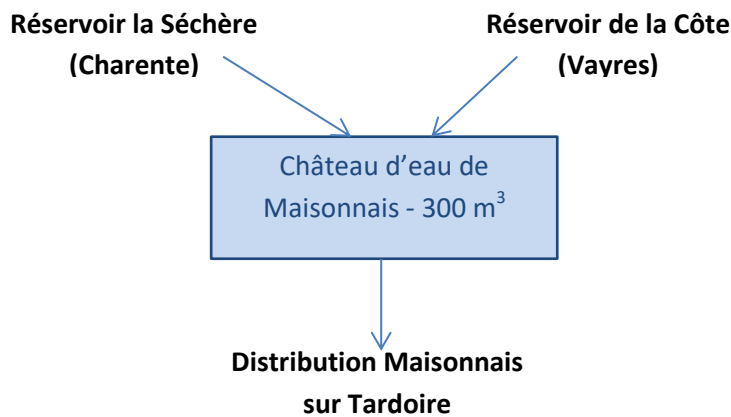
Installations sur Oradour sur Vayres



Installations sur Vayres



Installations sur Maisonnais sur Tardoire



2- Les canalisations

Le linéaire total de canalisation sur le territoire du Syndicat représente un peu plus de **470 km** de réseau pour l'année 2022. La répartition entre les communes est la suivante :

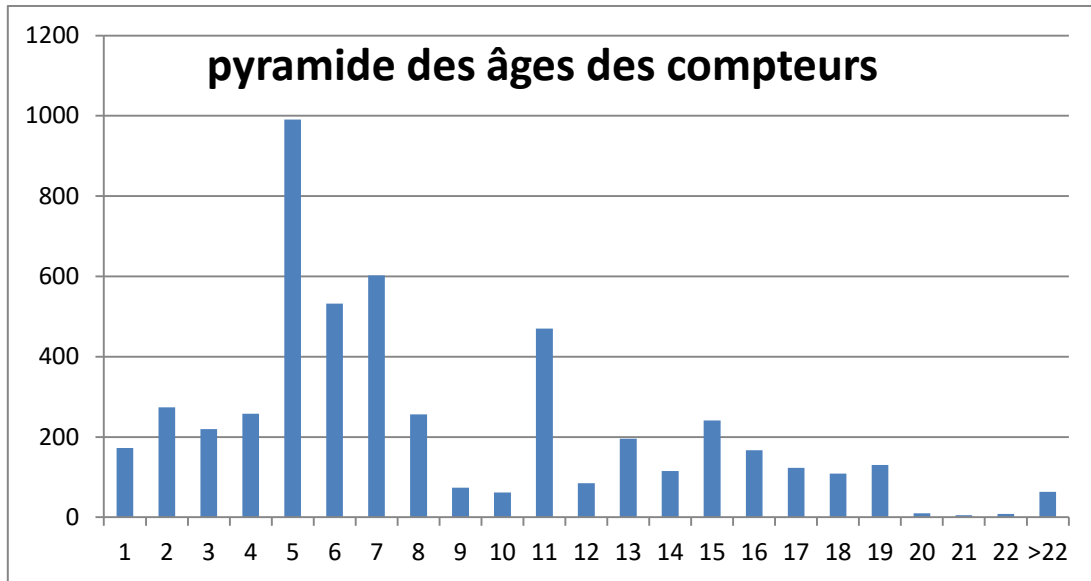
Commune	Linéaire de réseau en 2022 (km)	Pourcentage du linéaire de réseau	% du linéaire posé en domaine privé (estimation)
Champagnac-la-rivière	40,6	8,6 %	9,1
Champsac	52,6	11,1 %	5,3
Chéronnac	28,9	6,1 %	3,5
Cussac	63,5	13,4 %	15,4
Dournazac	55	11,6 %	9,5
Les Salles Lavauguyon	17,9	3,8 %	3,9
Maisonnais-sur-Tardoire	39,5	8,3 %	4,1
Oradour-sur-Vayres	78,3	16,5 %	1,8
Saint-Bazile	12,5	2,6 %	16,8
Vayres	56,7	12 %	11,3
Videix	20,9	4,4 %	5,7
Communes limitrophes (St Mathieu, St Auvent, Chalus, La Chapelle, Marval, Rochechouart, Gorre, Verneuil)	7,3	1,5 %	1,4
TOTAL	473,7	100 %	7,6

Plus de **80% du réseau est en PVC**, soit **396 km**. La commune d'Oradour sur Vayres se démarque par le plus important linéaire de canalisation. A noter que **1,5 % du linéaire de réseau se trouve sur des communes limitrophes** au territoire du syndicat.

Les communes de Saint Bazile, Cussac et Vayres ont un pourcentage de leur linéaire de conduites assez important posé en domaine privé. Oradour sur Vayres a un pourcentage très faible par rapport aux autres communes. Les conduites en privé sont principalement des conduites d'eaux brutes pour Cussac et Vayres, pour acheminer l'eau des différentes ressources vers les stations de traitement. Pour St Bazile, il s'agit principalement de la conduite permettant le transit entre Vergnolas et la station de la Côte de Vayres qui traverse la commune de part en part dans le domaine privé.

3- Les compteurs

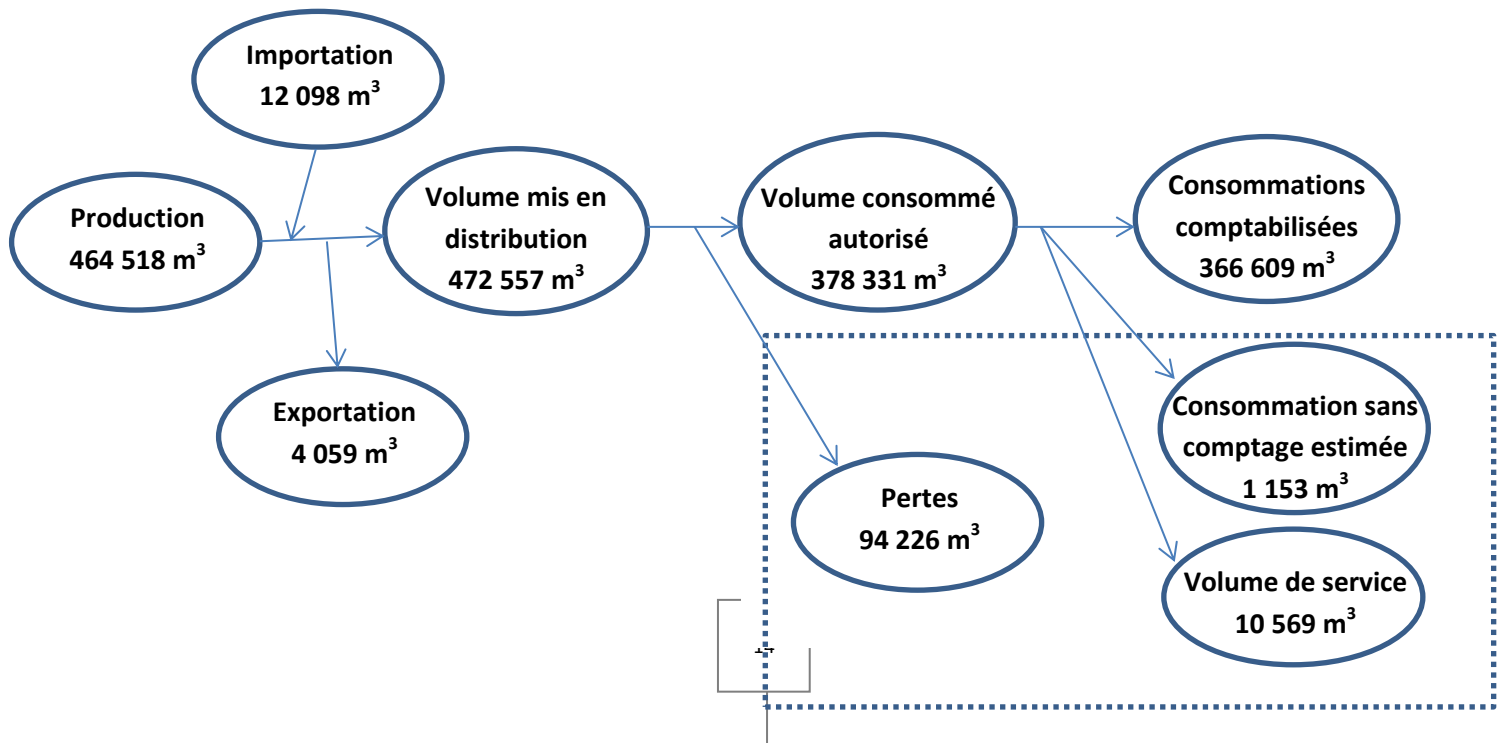
Au 31 décembre 2022, le syndicat d'eau potable Vayres et Tardoire compte 5 164 compteurs dont 5 097 avec un diamètre de 15 mm.



L'âge moyen des compteurs est de 6 ans. Le parc des compteurs est donc récent. Le délégataire a pour obligation de remplacer les compteurs de plus de 15 ans ; En 2022, il reste **856 compteurs âgés de 15 ans ou plus** (790 en 2021). La présence de compteurs de plus de 20 ans est expliquée par leur manque d'accessibilité (logements secondaires ou vacants), ce qui rend leur remplacement par le délégataire compliqué. Seuls 195 compteurs ont été renouvelés en 2022. **Le délégataire doit impérativement accentuer son programme de renouvellement des compteurs pour les années à venir.**

VI- Les volumes

Bilan des volumes sur l'année 2022 ; les pertes s'élèvent à 94 226 m³ sur l'année contre 95 305 m³ en 2021, ce qui reste similaire, mais supérieur à l'année 2019 (81 319 m³).



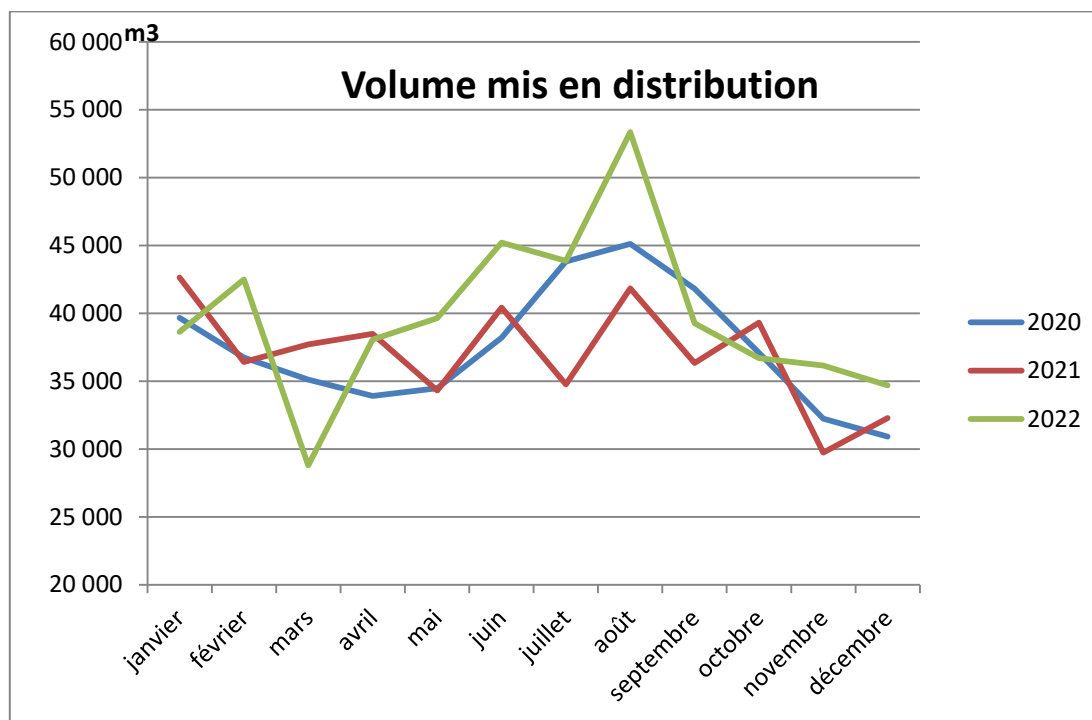
1- Les volumes produits

Volumes produits et mis en distribution des 6 dernières années :

m ³	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit	396 994	415 593	405 918	440 046	441 593	464 518
Volume importé	2 235	2 114	23 771	9 436	7 430	12 098
Volume exporté	2 652	19 451	94	359	4 738	4 059
Total volume mis en distribution	396 577	398 256	429 595	449 123	444 285	472 557
Evolution du volume mis en distribution N/N-1	+20,4%	+0,4%	+7,8%	+4,5%	-1,1%	+ 6,3 %

La forte augmentation de 2017 est expliquée par l'intégration de la commune de Dournazac dans le périmètre du syndicat. En 2019, le volume mis en distribution sur l'année a augmenté de plus de 7 % par rapport à 2018 du fait de l'intégration du syndicat Val de Tardoire, syndicat qui n'avait pas de production sur son territoire. Le volume mis en distribution est en augmentation par rapport à l'année précédente.

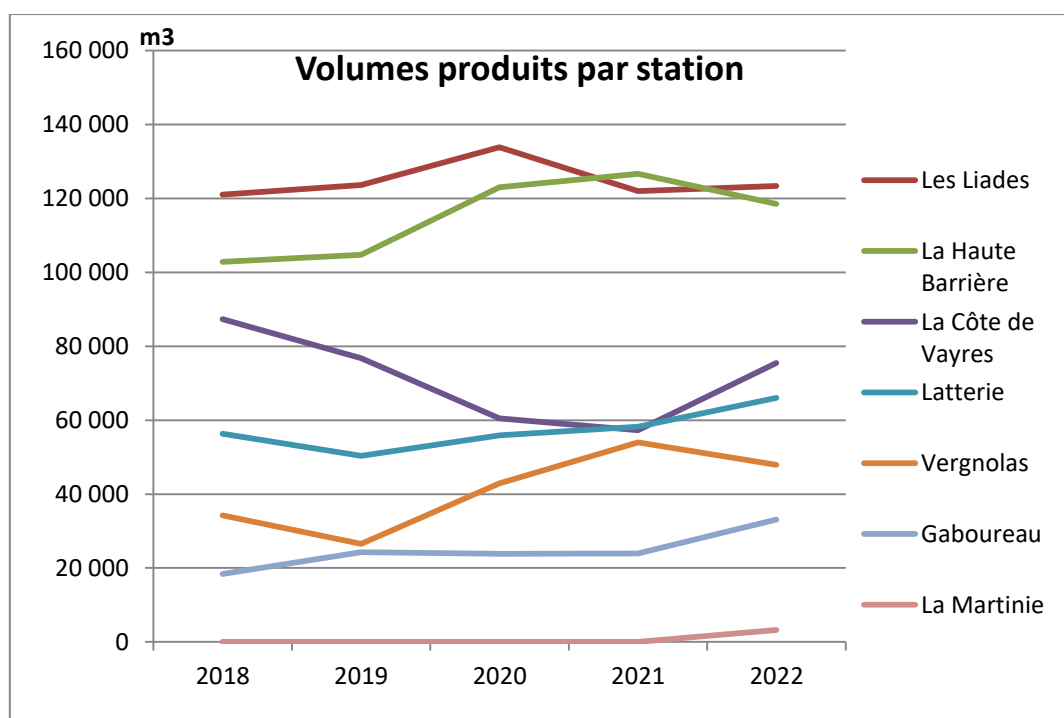
Le volume mis en distribution correspond au volume produit + volume importé – volume exporté.



Les volumes mis en distribution sont fluctuants en fonction des mois et des années considérées. Cependant, il est possible de noter une augmentation des volumes mis en distribution en période estivale. Pour l'année 2022, l'été et l'automne ont été chauds et secs, le volume mis en distribution est plus élevé que les années précédentes.

Les volumes produits par station se décomposent comme suit :

Volumes en m ³	2018	2019	2020	2021	2022	Volume moyen jour	Capacité nominale
Gaboureau	18 404	24 251	23 825	23 933	33 144	90	460
Martinie	0	0	0	0	3 278	9	
Les Liades	121 051	123 667	133 871	121 970	123 332	338	500
Vergnolas	34 231	26 571	42 903	53 972	47 897	131	500
La Côte de Vayres	87 350	76 754	60 510	57 315	75 509	207	520
La Haute Barrière	102 849	104 782	123 065	126 666	118 510	325	300
Latterie	56 324	50 323	55 872	58 234	66 049	181	240
Total	420 209	406 348	440 046	442 090	467 719	1 281	1 820

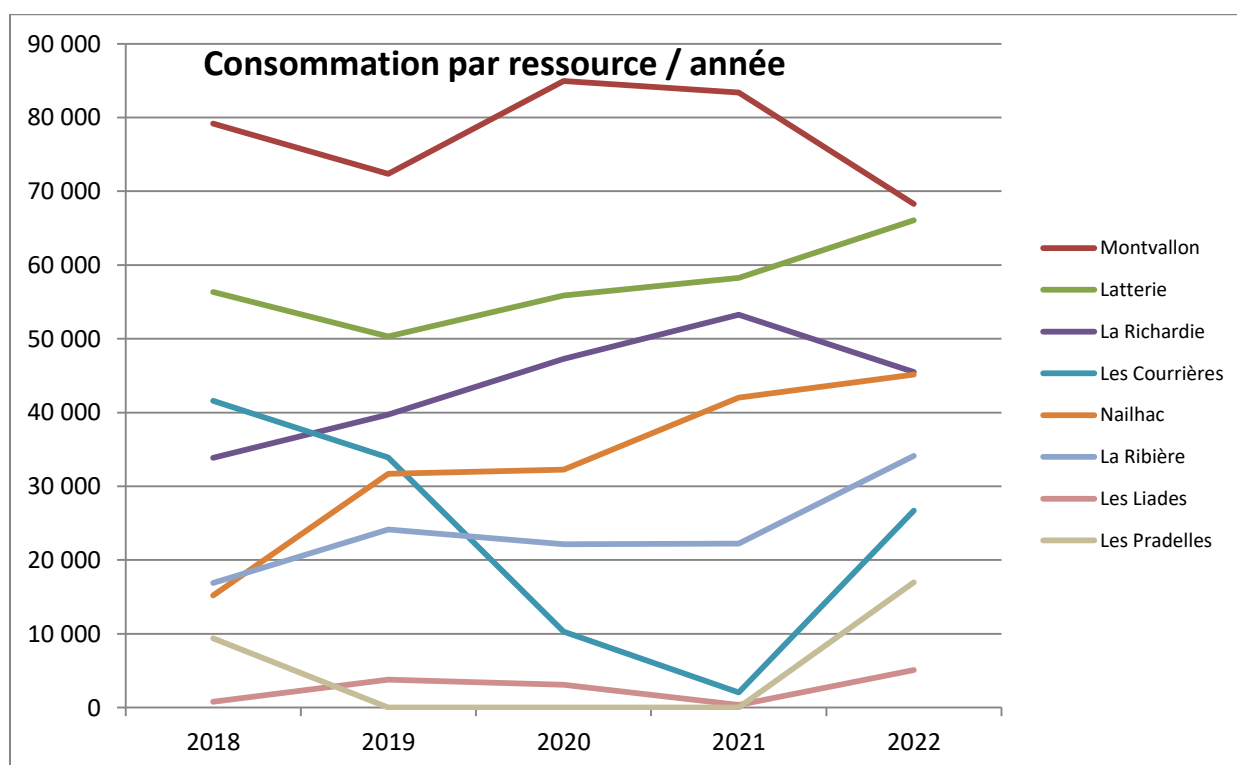


Les stations des Liades (Cussac) et de la Haute Barrière (Champsac) sont les deux principales sources de production, elles représentent 52% du volume produit en 2022. La station des Liades produit à

elle seule 26% du volume total produit sur l'année 2022. Les deux ressources de Champagnac ont été remises en route en septembre 2022, d'où l'augmentation de la production sur la station de la Martinie.

Les volumes produits pour chaque ressource les 5 dernières années sont les suivants (volumes exprimés en m³) :

Ressource	2018	2019	2020	2021	2022
Les Liades	782	3 768	3 079	366	5 072
Montvallon	79 177	72 373	84 937	83 371	68 275
Nailhac	15 221	31 689	32 264	42 039	45 154
Les Pradelles	9 401	0	0	0	16 963
La Ribière	16 913	24 146	22 156	22 213	34 121
Les Courrières	41 585	33 889	10 283	2 038	26 708
La Richardie	33 853	39 737	47 274	53 244	45 477
Latterie – Chez Chirgault	56 324	50 323	55 872	58 234	66 049
La Judie	/	/	/	/	/
La Favinie	/	/	/	/	/
Vergnolas	/	/	/	/	/
Négrelat	/	/	/	/	/

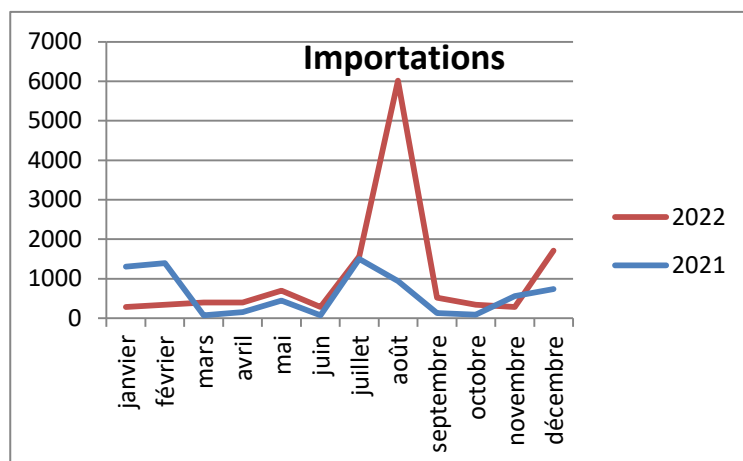
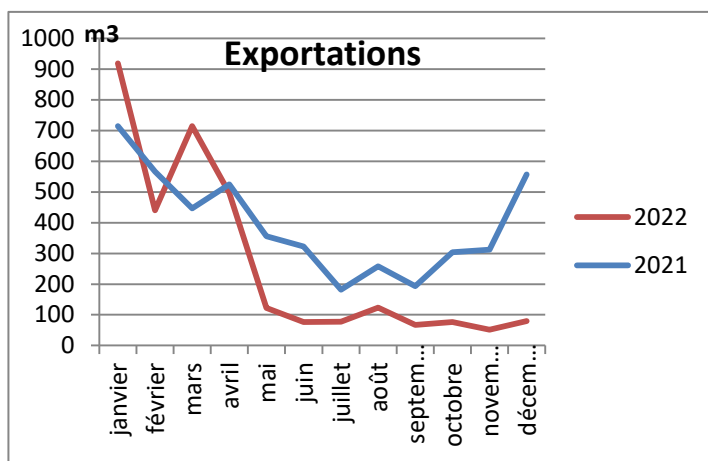


La mise en place d'un filtre CAG (charbon actif en grain) a permis l'utilisation des Pradelles durant l'été et l'automne 2022. Les fortes chaleurs ont également nécessité l'utilisation plus importante du puits des Courrières. Globalement, toutes les ressources ont été davantage sollicitées en 2022.

2- Les volumes importés et exportés

Les volumes importés et exportés pour le syndicat restent assez faibles, inférieurs à 1% des volumes totaux mis en distribution. Le volume importé a été plus important en 2022.

m ³	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit	396 994	415 593	405 918	440 046	441 593	467 254
Volume importé	2 235	2 114	23 771	9 436	7 430	12 852
Volume exporté	2 652	19 451	94	359	4 738	3 243
Total volume mis en distribution	396 577	398 256	429 595	449 123	444 285	476 863
Evolution du volume mis en distribution N/N-1	+20,4%	+0,4%	+7,8%	+4,5%	-1,1%	+ 7,3%



L'export concerne exclusivement la vente d'eau vers la commune de St Mathieu. Cette vente sert de secours pour St Mathieu, le volume vendu est donc très variable. Celui-ci a été modéré pour l'année 2022. L'importation provient majoritairement de l'eau achetée à la Charente pour alimenter en partie Maisonnais sur Tardoire et Les Salles Lavauguyon. Le volume importé a été plus important en 2022. En été, un problème électrique a engendré un achat d'eau à la Charente non nécessaire. En décembre, des travaux sur le château d'eau de Maisonnais ont nécessité d'acheter davantage d'eau en Charente. L'import 2022 est de 12 852 m³ mais seulement 3 456 m³ payés par le syndicat dont 3 193 m³ à la Charente.

3- Les volumes consommés

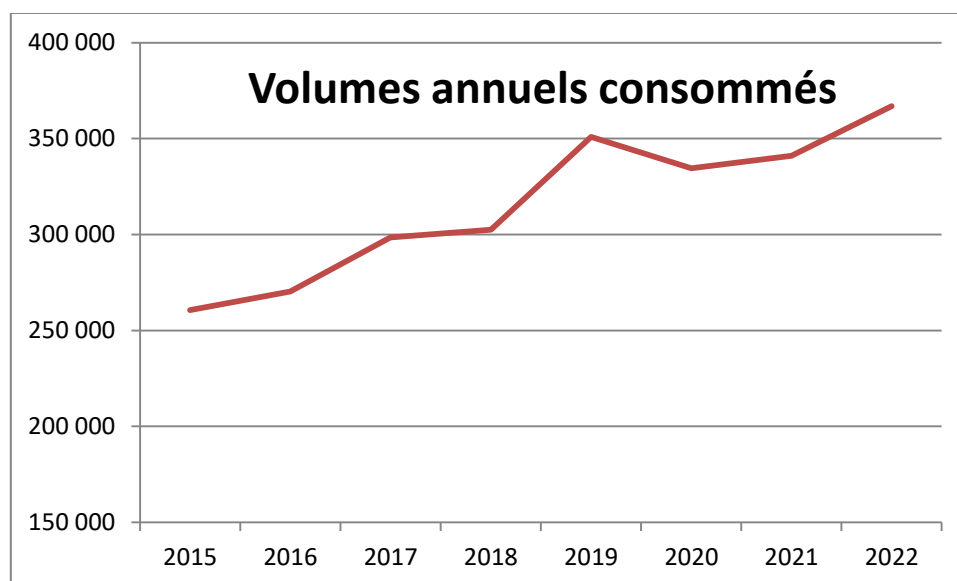
Les volumes consommés par commune sont les suivants, en m³ :

Commune	2018	2019	2020	2021	2022	Répartitio n	Evolution N/N-1
Champagnac-la-rivière	20 367	22 226	21 890	22 400	26 383	7,2 %	17,8%
Champsac	45 447	47 631	49 089	51 758	51 201	14,0 %	-1,1%
Chéronnac	16 103	18 501	15 660	18 114	14 937	4,1 %	-17,5%
Cussac	57 577	70 675*	60 569	49 317	61 499	16,8 %	24,7%
Dournazac	37 766	35 544	36 748	47 386	42 957	11,7 %	-9,2%
Les Salles Lavauguyon	NC	8 922	8 509	14 774*	11 101	3,0 %	-24,9%
Maisonnais-sur-Tardoire	NC	21 709	19 608	22 595	22 986	6,3 %	1,7%
Oradour-sur-Vayres	68 393	73 749	75 414	59 381	80 674	22,0 %	35,9%
Saint-Bazile	5 597	5 455	5 289	8 370*	5 789	1,6 %	-30,8%
Vayres	41 331	37 449	32 410	35 719	35 784	9,7 %	0,2%
Videix	9 888	9 050	9 320	11 146	13 598	3,7 %	22%
TOTAL	302 469	350 911	334 506	340 960	366 909	/	/
Evolution N/N-1	+ 1,3%	+ 13,8%	-4,67%	+1,93%	+ 7,6%	/	/

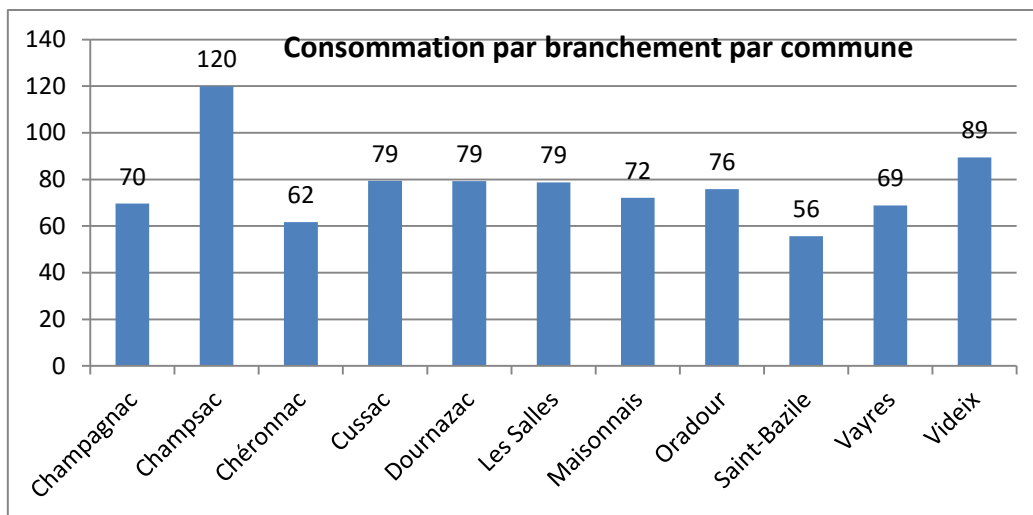
NC : Non compté

* fuites après compteurs importantes

2022 : On note une forte augmentation des consommations sur Oradour sur Vayres. Une fuite de 4 000 m³ a été recensée dans le bourg



L'augmentation des volumes consommés en 2017 s'explique par l'intégration de la commune de Dournazac. La seconde augmentation en 2019 s'explique par l'intégration du SIAEP Val de Tardoire.



Ce graphique montre la consommation moyenne par branchement et par commune sur l'année 2022. En moyenne, sur le territoire du syndicat, la **consommation par branchement est de 77 m³/an** (identique à 2021). La commune de Champsac se démarque par une consommation par branchement de 120 m³/an. Cependant, cette valeur est à corréliser avec la présence de l'entreprise Delouis qui consomme à elle seule presque 16 000 m³ pour l'année 2022. Hors l'entreprise Delouis, la **consommation moyenne sur Champsac est de 83 m³/an/branchement**, ce qui reste cohérent par rapport aux autres communes. **Pour la commune de Videix**, la communauté de communes POL a consommé un volume supérieur à 2 000 m³ sur l'année 2022. En excluant ce consommateur, la consommation moyenne est de **67 m³/an/branchement**. La commune de Saint Bazile a de nouveau la plus faible consommation par branchement.

En moyenne, sur les onze communes du syndicat, il y a environ 10 % de branchements sans consommation (15 % l'an passé). Les Salles Lavauguyon détient le plus grand nombre de branchement sans consommation, 14,5 %.

A l'inverse, Cussac obtient le meilleur ratio avec seulement 7 % de branchements sans consommation.

VII- Tarification et recettes

1- Tarification

Les volumes consommés sont relevés annuellement. La facturation est effectuée au semestre. La tarification est présentée synthétiquement dans le tableau suivant, au 1^{er} janvier de chaque année:

En € HT/m ³	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Part fixe délégataire	31.23	32.37	35.06
Part variable délégataire	0.6876	0.7127	0.7719
Part fixe syndicat	29.80	30.88	31.00
Part variable syndicat	0.89	0.92	0.93
Préservations des ressources (Agence de l'Eau)	0.055	0.055	0.052
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0.23	0.23	0.23
Montant de la facture 120 m ³ (hors assainissement) TTC	300.19	309,50	320,86

Pour l'année 2023, les tarifs du syndicat Vayres et Tardoire ont augmenté de manière raisonnée (<1%) pour limiter l'augmentation générale effectuée par la SAUR (8,3%). Cette augmentation s'explique par la volonté du syndicat de maintenir un taux de renouvellement des réseaux acceptable (au moins 1% par an) tout en engageant de nouveaux travaux d'amélioration du syndicat.

2- Produits et charges du service – Déléataire

Le Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE) est le suivant pour l'année 2022 :

PRODUITS (en milliers d'€)	2020	2021	2022	Ecart %
Exploitation du service	381.3	408.4	418.3	+2,4 %
Collectivités et autres organismes publics (estimation)	520	564.2	565.7	+0,2 %
Travaux attribués à titre exclusif	15.7	45.3	21.8	- 48 %
Produits accessoires	24.2	28.3	21.2	- 0,7 %
TOTAL	941,2	1 046.2	1 027.0	- 1,8 %

CHARGES (en milliers d'€)	2020	2021	2022	Ecart %
Personnel	133.1	169.0	142.9	- 0,84 %
Energie électrique	23.5	23.9	31.8	+ 0,33 %
Achats d'eau	7	1.6	- 4.9	- 306 %
Produits de traitement	2.2	6.8	12.2	+ 79 %
Analyses	26.0	21.2	34.4	+ 62 %
Sous traitance, matières et fournitures	30.7	33.2	33.3	+ 0,3 %
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	7.6	4.4	4.4	0 %
Autres dépenses d'exploitation	76	93.9	97.8	+ 4,1 %
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	5.1	4.8	4.2	- 0,87%
<i>Engins et véhicules</i>	23.2	27.9	31.7	+13,6 %
<i>Informatique</i>	39.1	43.5	42.0	- 0,97 %
<i>Assurances</i>	1.1	0.4	0.1	- 0,25%
<i>Locaux</i>	5.2	11.6	12.3	+ 6 %
<i>Divers</i>	2.1	5.8	7.6	+ 31 %
Contribution des services centraux et recherche	53.8	64.1	56.1	- 0,87 %
Frais de contrôle	8.1	3.6	0.4	- 11 %
Collectivité et autres organismes publics	520	564.20	565.7	+0,2 %
<i>Part Collectivité</i>	433	452.10	459.8	+ 1,7 %
<i>Autres organismes publics</i>	87	112.10	105.8	+ 0,94 %
Charges relatives aux renouvellements	71.8	71.0	81.5	+ 14,7 %
<i>Pour garantie de continuité de service</i>	7.3	19.5	27.8	+ 42,5 %
<i>Fond contractuel</i>	64.5	51.5	53.7	+ 4,3 %
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4.3	5.5	5.5	0 %
Pertes sur créance irrécouvrables et contentieux	9.9	6.4	1.6	- 25 %
TOTAL	973.9	1 068.8	1 062.7	- 0,6 %

RESULTAT	- 32.7 k€	- 22.6 k€	- 35.7 k€	
-----------------	-----------	-----------	-----------	--

De manière générale, les produits d'exploitations du service ont légèrement diminué, de même que les charges. Le **résultat annoncé par le délégataire est négatif de 35,7 k€ pour l'année 2022**. Il est à noter que le délégataire annonce une perte depuis 2015, avec notamment une forte perte de plus de 48 k€ en 2018.

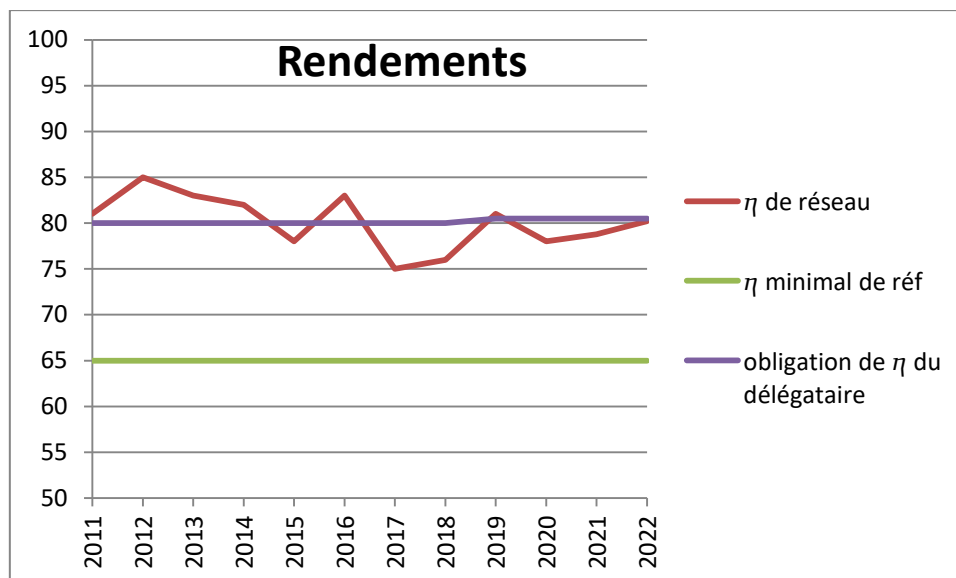
VIII- Performance du service

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs de performance sont synthétisés dans le tableau suivant :

Indicateurs de performance	2020	2021	2022	Evolution
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé (nb/milliers d'hab)	6.8	7.75	7.85	
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 (jrs)	2 (jrs)	2 (jrs)	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture de ces branchements (%)	96.55	97.75	97.63	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (paramètres microbiologiques) %	100	100	100	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (paramètres physicochimiques) %	86.4	75.4	90.7	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0.58	0,66	1	
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jr)	0.61	0.59	0,62	
Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /km/jr)	0.56	0.55	0.55	
Rendement du réseau de distribution (%)	78.12	78.79	79.32	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (%)	108	108	118	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	NR	NR	NR	
Indice d'avancement de la protection de la ressource (%)	80	80	80	
Taux de réclamation (pour 1000)	1.4	0.99	1,61	
Existence d'un système de mémorisation des réclamations écrites reçues (O/N)	O	O	O	
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle (O/N)	O	O	O	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,78	1,79	1,5	
Montant des impayés au titre de l'année N-1	18 795.55	17 519.68	15 901,40	
Existence d'une CCSP	N	N	N	
Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	NR	NR	NR	
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€)	221	0	219	
Obtention ISO 9001	O	O	O	
Obtention ISO 14001	O	O	O	
Liaison du service à un laboratoire accrédité	O	O	O	
Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	6 883	6 600	6 600	
Prix de l'eau au m3 TTC pour 120m3 au 1 ^{er} janvier	2.50	2,60	2,67	

Le graphique suivant retrace les différents rendements depuis 2011 : le rendement de réseau, le rendement minimal de référence de 65 %, ainsi que l'objectif de rendement du délégataire stipulé dans le contrat de DSP.



Depuis 2011, le rendement de réseau est compris entre 75 et 85 %. En 2022, le délégataire annonce un rendement légèrement inférieur à 80,5 % (80,23%) mais supérieur à celui de 2021. **Le contrat stipule un engagement sur l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) qui est respecté pour 2022.**

$$ILP = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365$$

1- Qualité de l'eau

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'un autocontrôle par l'exploitant, renforcé par un contrôle sanitaire de l'ARS dont la fréquence et le type d'analyses sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les articles 1321-1 à 1321-68 du Code de la Santé publique fixent deux niveaux d'exigence sur la qualité de l'eau :

- Limite de qualité : valeur limite à respecter, tout dépassement entraîne une non-conformité de l'eau.
- Référence de qualité : il s'agit de valeurs guides plus strictes sur les mêmes paramètres ou portant sur des paramètres complémentaires. Elles permettent de préciser la qualité de l'eau au-delà de sa simple conformité. Un dépassement de ces seuils n'entraîne pas de non-conformité et l'eau reste conforme aux exigences pour tous les usages, y compris alimentaire.

Qualité de l'eau au point de mise en distribution (sortie de réservoir)

2022	ARS			SAUR		
	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité
Bactériologique	11	11	100	/	/	/
Physicochimique	19	17	89	/	/	/
Total échantillons	19	17	89	/	/	/

Qualité de l'eau distribuée : prélèvements réalisés exclusivement par l'ARS au robinet des particuliers

2022	ARS			SAUR		
	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité
Bactériologique	76	76	100	/	/	/
Physicochimique	99	90	90	/	/	/
Total	99	90	90	/	/	/

L'eau distribuée sur le réseau du syndicat Vayres-Tardoire est conforme aux prescriptions réglementaires pour l'eau destinée à la consommation humaine par rapport aux paramètres bactériologiques.

Concernant la qualité physico-chimique :

- Quelques dépassements de limite de qualité concernant le paramètre CVM sur le réseau de certaines communes du syndicat sont à noter : les tronçons de réseau concernés devront faire l'objet d'équipement de purges complémentaires ou de renouvellement de canalisation afin de rétablir la conformité (ces dépassements ont fait l'objet de purges locales, ou réglage de purges automatiques le cas échéant, dès connaissance du dépassement).

- Un dépassement sur le paramètre plomb a également été relevé le 21/02/2022 sur la commune de Cussac. Ce dépassement est vraisemblablement dû à la corrosion du réseau intérieur du lieu de prélèvement en raison du caractère agressif et corrosif de l'eau distribuée. Cette concentration ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée. Cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

- Il est à noter la présence du métabolite de pesticides ESA-Metolachlore sur les ressources Côte de Vayres et Haute Barrière. La limite de qualité de ce métabolite a été relevée à 0,9 µg/L suite à l'avis de l'ANSES du 30/09/2022 sur la non-pertinence de ce métabolite. Le syndicat considère cependant que le traitement est nécessaire, une première tranche de travaux a commencé en 2023.

2- Service à l'utilisateur

Saur est certifié ISO 9001 norme orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'Entreprise. Le site internet de la Saur permet à tout abonné d'accéder à ses informations, gérer son compte et contacter le délégataire.

Les réclamations écrites reçues sont enregistrées par le Délégataire. Pour l'année 2022, Saur fait état de **47 réclamations au total**. Le syndicat a quant à lui, reçu **6 réclamations écrites** qui ont été transférées au service facturation du délégataire (contre 1 en 2021).

L'objet des réclamations se détaille comme suit :

Motifs de réclamation	2020	2021	2022
Facturation / encaissement	15	24	18
Produit	10	15	12
Qualité de service	14	20	17
Total	39	59	47

Les réclamations sont en baisses par rapport à l'année précédente. Les abonnés font régulièrement part de l'indisponibilité du service clientèle SAUR.

3- Gestion technique, patrimoniale et financière du délégataire

Les interventions sur le réseau concernent 19 fuites / casses réparées sur conduites (26 en 2021) et 25 fuites/casses réparées sur branchements (13 en 2021). Le nombre d'intervention a été plus important en 2022 que l'année précédente. Le délégataire SAUR a réalisé 22 campagnes de recherches de fuites en 2022, contre seulement 10 en 2021. Ces recherches ont permis de trouver 18 fuites.

La gestion patrimoniale est correcte sur le territoire du syndicat. L'ILP (l'indice linéaire de pertes en réseau) reste constant cette année, il est de 0.55 m³/km/jr. Le rendement de distribution s'est légèrement amélioré cette année.

Le renouvellement des réseaux est précisé dans le tableau suivant :

Année	Linéaire renouvelé (m)	Linéaire total (m)	Pourcentage renouvelé (%)
2018	0*	406 731	0
2019	6 360	466 075	1,36
2020	650	472 473	0,14
2021	7 400	472 312	1,56
2022	9 960	472 804	2,10
		Moyenne	1,03 %

*750ml d'extension en 2018

Le taux moyen de **renouvellement au niveau national est de 0,73 % au 1^{er} janvier 2022 sur les 5 dernières années**. Le syndicat se situe donc au-dessus de la moyenne nationale. Le syndicat doit poursuivre ses efforts pour maintenir ce taux supérieur à 1%. **L'objectif serait de renouveler au**

moins 4,7 km de réseau par an. En raison de la crise sanitaire, le taux de renouvellement a été faible en 2020, mais a augmenté en 2021 et en 2022.

Le montant des impayés de l'année 2022 est de 15 901,40 €, ce qui représente un taux d'impayés de 1,5 % sur les bases du montant facturé. Ce montant est légèrement inférieur à celui de 2021.

4- Travaux d'investissements

Le bilan des travaux réalisés en 2022 est présenté dans le tableau ci-dessous (délégué et syndicat):

TRAVAUX	LOCALISATION	FINANCES PAR	COÛT (HT)	NATURE
Investissement	Champsac – Haute Barrière	Syndicat Vayres et Tardoire	5 285	Essais pilote filtre CAG
	Dournazac	Syndicat Vayres et Tardoire	87 423	Remplacement de canalisations dans le bourg 0,9 km
	Dournazac	Syndicat Vayres et Tardoire	29 579,70	Reprise des branchements du bourg
	syndicat	Syndicat Vayres et Tardoire	798 980,50	Remplacement de canalisations (CVM)
Travaux Programmés dans le cadre du contrat de DSP	Station Haute Barrière Champsac	Délégué	400	Ballon anti-bélier
	Station Vergnolas Cussac	Délégué	5 180	Télésurveillance
	Station Vergnolas Cussac	Délégué	11 151	Coffret électrique
	Station Les Liades Cussac	Délégué	1 625	Sur presseur dégazage
	Station Les Liades Cussac	Délégué	4 294	Télésurveillance
	Station de Gaboureau	Délégué	4 597	Télésurveillance
	Réservoir Maisonnais	Délégué	932	Pompe doseuse javel
	Réservoir Maisonnais	Délégué	2 676	Analyseur de chlore
	Réservoir Maisonnais	Délégué	718	Débitmètre de distribution
	Réservoir Maisonnais	Délégué	730	Débitmètre d'arrivée
	Station les granges les Salles	Délégué	822	Pompe doseuse javel
	Station de la Côte Vayres	Délégué	871	Pompe doseuse javel (désinfection)
	Station de la Côte Vayres	Délégué	662	Pompe doseuse javel (lavage)

Le montant total des travaux engagés par le syndicat en 2022 s'élève à **921 268,20 € HT**.

Le montant des travaux engagés par le délégué en 2022 s'élève à **34 657 €**, dans le cadre du renouvellement programmé.

IX- Conclusion et perspectives

Le syndicat note une augmentation de la consommation en 2022, probablement à corrélérer aux fortes températures de l'année 2022.

Le rendement de réseau a bien augmenté en 2022 : le délégataire a réalisé davantage de recherches de fuites et le renouvellement de canalisations a été plus important cette année. Il y a plus de fuites sur les branchements que sur les canalisations.

Le nombre de compteurs de plus de 15 ans est en hausse. Le délégataire doit renouveler ces compteurs au plus vite.

Le prix de l'eau est en hausse de 3,6%.

Le bilan 2022 est convenable. Le syndicat souhaite maintenir un montant d'investissements supérieur à 500 k€ /an afin de garantir un taux de renouvellement des canalisations suffisant et la mise à niveau des stations de production d'eau potable.